
COMMUNE de SARDIEU

131 Chemin Neuf

38260 SARDIEU

Téléphone n° 04 74 20 24 69

FAX n° 04 74 20 34 81

E-mail : mairie.sardieu@wanadoo.fr

ARRETE N°13/2023

**PORTANT : LIMITATION DE VITESSE
VOIE COMMUNALE N°2 VIE DE ST SIMEON
COMMUNE DE SARDIEU
HORS AGGLOMERATION**

LE MAIRE,

-**VU** le code de la route, article R 411.1, R 411.4, R 411.5, R 411.8 et R 415.1 à R 415.11,

-**VU** le code Général des collectivités territoriales article L 3221 -4

-**VU** l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT que pour améliorer la sécurité des usagers et favoriser leur déplacement dans la Commune de SARDIEU une signalisation doit être réalisée sur la voirie communale n°2 Vie de St Siméon. Cette signalisation sera constituée :

-de panneau limitant la vitesse hors agglomération à 50km/h

-de 2 panneaux de stop au carrefour de la voirie communale n° 12 chemin de Viriville et de la voirie communale n°2 Vie de St Simeon dans le sens entrée et sortie de SARDIEU

-de 2 panneaux de stop au carrefour de la voirie communale n° 16 Chemin des Blaches et de la voirie communale n°2 Vie de St Siméon dans le sens entrée et sortie de SARDIEU.

Les panneaux de pré-signalisation seront également mis en place.

Sur proposition de Mr Le Maire

ARRETE :

ARTICLE 1

Sur la voie communale n°2 Vie de St Siméon, la vitesse est limitée à 50km/h hors agglomération.

ARTICLE 2

La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les Services Techniques Municipaux

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en Mairie.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter des mesures publicitaires citées à l'article 3 et au jour de la mise en place effective de la signalisation prévue à l'article 2.

ARTICLE 5

M. le Maire

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera :

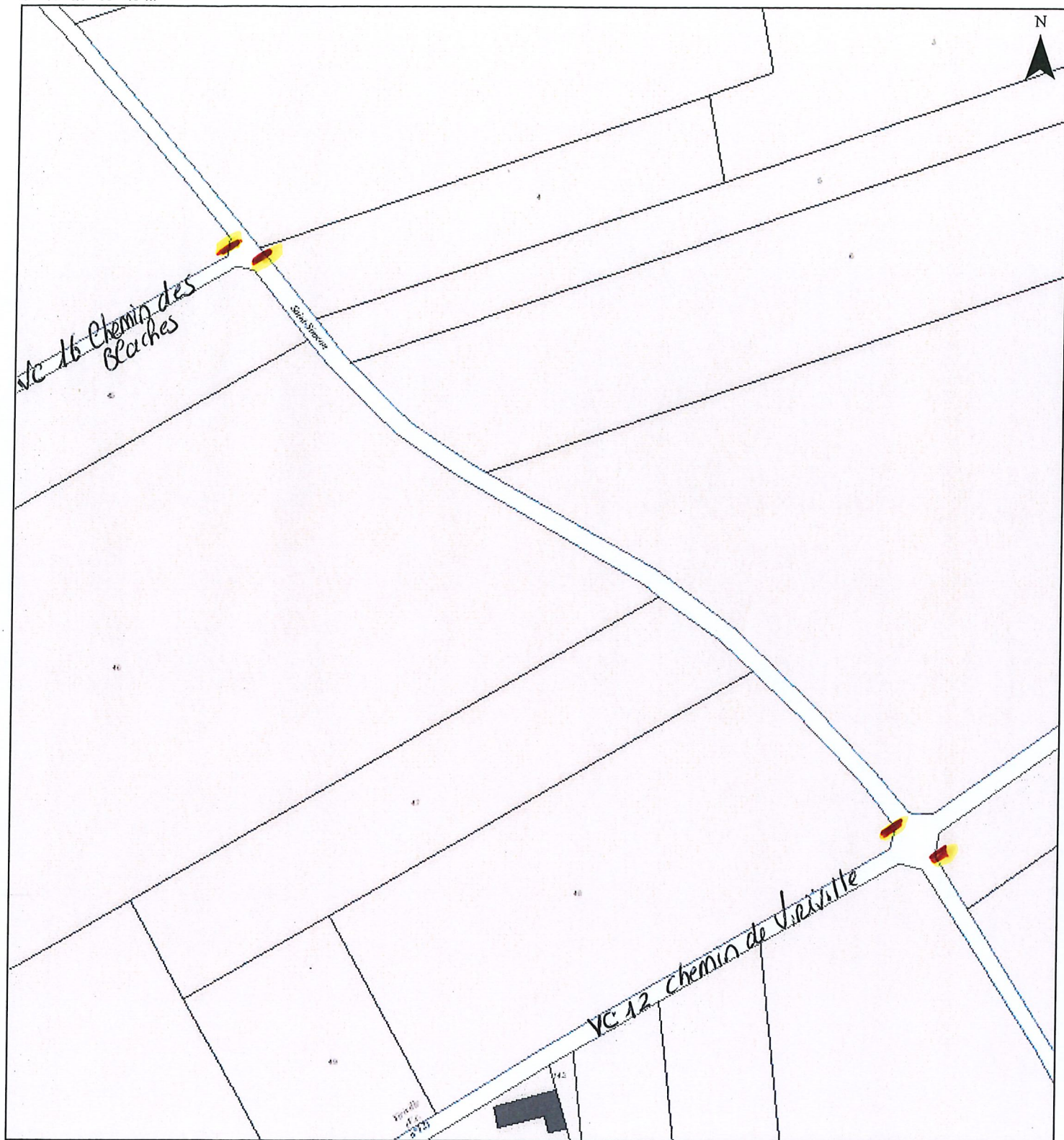
- Transmis à Monsieur le Chef de Brigade de gendarmerie de La Côte Saint André.
- Transmis à la Sous-préfecture.

Fait à Sardieu, le 04/05/2023

Le Maire,
Jean-Pierre PERROUD



0 10 20 30 40 m



 panneaux de stop

MAIRIE DE SARDIEU
131, Chemin Neuf
38260 SARDIEU
Tél. 04 74 20 24 69
Fax 04 74 20 34 81



Le 04/05/23
Le Maire
Jean-Pierre Perrou